

CFPPA DE TULLE-NAVES

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLE

Cézarin – 19460 NAVES ☐ 05.55.27.20.41 ☐ 05.55.27.48.30 Site : <http://www.lycee-agricole-tulle.fr> ☐ cfppa.tulle-naves@educagri.fr facebook.com/CFPPA TulleNaves/
(Numéro SIRET : 19190624700058 / Code APE : 8559A / N° de déclaration d'existence 7419P001719 / Ets public non assujéti à la TVA / Assurance : MAIF 1777965A)

Démarche qualité Qualiopi (RNQ) – Qualiformagri RF132

REANA (Réseau Etablissements Agricoles Nouvelle Aquitaine)

1024 apprenants en 2020
82 000 heures de formation.

☐ **Une équipe dynamique :**

Directeur de l'EPLEFPA : Jérôme Bourret

Directeur du CFPPA : Fabrice Rioux

3 Secrétaires : Accueil, RH, Comptabilité, Pédagogique

- Natacha Ferro
- Audrey Firmin
- Nathalie Hersent

Formateurs-trices référents-tes

- Chargée d'Ingénierie : Christine Carbonneil
- Démarche Qualité – VAE : Elsa Pégourdie – Frédéric Sans
- Installation : Florence Ulmet
- Licence ABCD : Marie Alvergnas
- Handicap : Xavier Lagorsse

12 Formateurs-trices spécialisés-ées :

Compétences générales, scientifiques et techniques

- Agronomie, Zootechnie, Maraîchage, Aménagement Paysager, Agroéquipement, Certiphyto, PH3
- Sciences du vivants, Biodiversité, Agroécologie
- Informatique, Mathématiques, Communication
- Comptabilité Gestion, Fiscalité, Projet
- Sanitaire et social

☐ **Des moyens matériels appropriés :**

- 7 salles de cours et 2 salles Informatique
- 1 Centre de Ressources
- 1 atelier machinisme et JEV
- 1 foyer pour les stagiaires
- 1 Pôle social au lycée
- Restauration et hébergement
- 3 ha d'espaces verts

☐ **Une exploitation agricole lieu de production et de pédagogie :**

- 220 ha de prairies et cultures
- 130 vaches limousines
- 56 truies Naisseur Engraisseeur
- 7 Chevaux de trait
- **100% Agriculture Biologique**

☐ **Un Centre équestre :**

- 32 boxes et paddocks
- 2 carrières
- 1 rond de longe
- 1 bâtiment « débouillage »

I) 6 formations diplômantes de niveau III, IV et V

① Le Brevet Professionnel Agricole «BPA Salarié» :

- ✓ Spécialité « *Travaux des Aménagements Paysagers* » (TAP), Techniques Recherche Emploi, CACES, Construction d'éléments inertes, Taille et soins aux Végétaux, Conduite et Entretien du matériel, Reconnaissances des végétaux.
- ✓ Spécialité « *Travaux des Productions Animales* » (TPA), Techniques Recherche Emploi, CACES, Ateliers Bovins, Ovins, Caprins, Porcs, Volaille, Traite, Alimentation et soins du troupeau (bien être animale), Agroécologie, Conduite et Entretien du matériel.

Ce Diplôme, d'une durée de 1080h dont 280h en entreprise, à temps plein (8 mois) ou en alternance (1 an ou 2 ans).

② Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BP REA)

- ✓ Spécialité « *Polyculture Elevage* » (Bovins, ovins, caprins, cheval, lait, porc, autonomie alimentaire, agrobiologie, gavage de palmipèdes, agro tourisme, transformation de produits animaux.)
- ✓ Spécialité « *Maraîchage, Cultures de plein champ et sous abris* » (maraîchage, petits fruits rouges, noix-châtaigne, plantes aromatiques et médicinales, transformation de produits végétaux).

Ce Diplôme, d'une durée de 1400h dont 210h en entreprise, à temps plein (10 mois) ou en alternance (2 ans).

③ Le Brevet Professionnel Aménagement Paysager (BP AP)

- ✓ Spécialité **développement durable et environnement.** CACES, Création d'entreprise, Construction d'éléments inertes, Topographie, Taille et soins aux Végétaux, Conduite et Entretien du matériel, Reconnaissances des végétaux.

Ce Diplôme, d'une durée de 1400h dont 210h en entreprise, à temps plein (10 mois) ou en alternance (2 ans).

Toutes ces formations sont financées par :

- Le Conseil Régional (demandeur d'emploi sans droit, apprentis BPA et BP REA)
- Pôle emploi (demandeur d'emploi) et Les Fonds de formation des OPCA (CPF de transition professionnelle, contrat professionnel...).

④ Le BAC Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) option système d'élevage.

Ce nouveau diplôme est organisé pour **des adultes en candidat libre** en liaison avec le CNPR (Centre National de Promotion Rurale) basée sur le site d'AgroSup-Dijon à Clermont-Ferrand. Le CFPPA accueille chaque année une quinzaine de stagiaires sur 3 sessions d'une semaine réparties entre novembre et avril.

Taux de réussite 2020-2021 : 91%

⑤ La Licence Professionnelle Agriculture Biologique Conseil et Développement (ABCD) :

Formation co-accréditée par l'Université Clermont Auvergne et VetAgro Sup.

Site Nouvelle Aquitaine depuis 09-2020 en partenariat avec le Lycée agricole de l'oïserie Angoulême (16).

Il a accueilli cette année 2020-2021 9 d'étudiants en contrat d'apprentissage (pas de financement en formation continue par le CRNAq ni des Fonds de formation des OPCO (CPF de transition professionnelle)).

Session 2020-2021	BP REA	BP AP	BPA TAP	BPA TPA	Licence ABCD
Taux de réussite aux UC :Blocs de compétences	77%	91%	100%	100%	100%
Taux d'insertion professionnelle	95%	83%	50%	100%	
Taux de satisfaction	84%	75%	94%	98%	
Taux d'abandon	18%	0%	0%	50%	10%

⑥ Le Diplôme d'Etat Assistant Educatif et Social (DE AES) :

Le CFPPA, en partenariat avec le CDFAA19, a pour projet l'ouverture d'un nouveau diplôme en Formation pour adultes et par alternance à la rentrée 2021 (Novembre), le Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (ex AMP/AVS) permettant un complément d'études après l'obtention d'un CAPA SMR ou un BAC PRO SAPAT.

La formation sera financée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à hauteur de 15 places.

Une collaboration est engagée avec le CFPPA d'Ahun qui propose cette formation en Creuse.

Un concours d'accessibilité (épreuve orale) est programmé en octobre 2021.

II) Les Certificats « Certiphyto, PH3 »

Le CFPPA est habilité au nom du réseau des CFPPA du Limousin par la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) pour l'ensemble des certificats.

Il anime ces formations sur l'ensemble du Limousin avec les CFPPA, la MSA, les Chambres d'Agriculture et la FREDON Limousin.

L'objectif est d'accompagner les professionnels à une utilisation plus raisonnée des produits phytosanitaires (utilisateurs, distributeurs, prescripteurs) conformément au plan ECOPHYTO 2018 qui rend la formation obligatoire.

Année 2021	Taux de satisfaction	Taux de réussite
Certiphyto	90%	100%
Certificat PH3	71,4%	98%

III) Le Portail Habilitation Service Public Pays d’Uzerche

Ce dispositif, proposé par le Conseil Régional, offre à chaque usager l'accès gratuit à un bouquet de services. Partenariat avec l'AFPA, les GRETA, l'INSUP et le groupe FEL.

Le CFPPA anime l'antenne du Portail HSP « SOCLE de Compétences » pour les demandeurs d'emplois du pays d'Uzerche.

- Communication en langue française et anglais, écrit et oral
- Mathématiques, Sciences et technologies, Numérique et bureautique
- Illettrisme, Illectronisme
- Compétences sociales – personnelles – professionnelles

Le CFPPA accompagne chaque année un groupe dans le cadre du dispositif de formation « AMORCE DE PARCOURS » (Dynamisation, Projection professionnelle, Construction professionnelle alternant période en centre et en entreprise) financé par le Conseil Régional et porté par le groupe FEL.

Année 2021	Taux de satisfaction
HSP site Uzerche	100%

IV) La formation « Accès aux métiers agricoles »

Cette action (prévue en décembre 2021), est organisée pour **des adultes** demandeurs d'emploi qui souhaite découvrir les différents métiers de l'agriculture.

Le parcours comprend **385 heures de formation dont 280 heures en centre et 105 heures en entreprise** comprenant des séances théoriques et pratiques sur des ateliers technologiques (plateformes des lycées agricoles) et des stages sur exploitation agricole.

Cette pré-qualification permet d'orienter le stagiaire vers une formation qualifiante ou diplômante. Elle est financée par le Conseil Régional dans le cadre du Socle PACTE Service Public Formation pour les demandeurs d'emplois.

V) La formation des Assistantes Maternelles – CD19

Cette formation préalable à l'accueil d'enfants est obligatoire depuis 1992 dès l'obtention de l'agrément par les assistants-es maternels-les. Cette action est mise en place par les services de PMI du Conseil départemental de la Corrèze.

Le CFPPA de TULLE-NAVES met en œuvre cette action depuis 2016.

- ✓ **Le cycle n°1 « Formation initiale »**, d'une durée de 80 heures en continue
- ✓ **Le cycle n°2 « Formation complémentaire »**, d'une durée de 40h (2 jours par mois).

Au cours de cette formation, les stagiaires obtiennent le **Certificat premiers secours (PSC1)** grâce au partenariat tissé avec la croix rouge de Malemort (19).

Depuis 2018, **une formation complémentaire** est proposée intitulée « sensibilisation à la mise en place d'un environnement sain pour l'accueil de l'enfant de 0 à 6ans avec l'intervention d'une Eco-infirmière.

Année 2021	Taux de satisfaction	Taux de réussite
66 personnes	100%	100%

VI) Les formations « flash » des Aides à domicile – CD19

Le Conseil Départemental de la Corrèze a mis en œuvre un dispositif innovant appelé **Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze « AMAC »** afin de renforcer l'accompagnement à domicile.

Le CFPPA a répondu courant juin 2020 à cet appel d'offre concernant la mise en œuvre de « formations flash » à l'attention des aides à domicile.

Ces formations « flash » comprennent 12 thématiques. Chaque stagiaire suit sur une année les différents thèmes à raison de 4h par mois (2 heures en présentiel et 2h à distance). Chaque groupe sera composé de 5 à 8 stagiaires en emploi sur les structures. Un planning a été établi en relation avec l'association Agena pour inscrire les candidats.

12 des 16 groupes prévus sont déjà programmés sur 2020-2021-2022. Les formations se déroulent au Lycée agricole de Naves « Pôle ESF », sur Brive dans les locaux de l'ADAPAC, sur Ussel dans les locaux de l'IFSI, sur Uzerche ou sur Argentat.

Année 2021	Taux de satisfaction	Taux de réussite
53 personnes	100%	100%

VII) La VAE : Faire valider les acquis de votre expérience

Quelle que soit votre situation :

- Salarié(e) en CDI, CDD ou intérimaire, Non salarié(e), membre d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant
- Agent de la fonction publique titulaire ou non
- Demandeur d'emploi, Bénévole ayant une expérience associative ou syndicale
- En congé parental ou en arrêt de travail, au foyer, incarcéré(e)...

Si vous avez un projet personnel au professionnel

- Obtenir une promotion ou négocier une évolution professionnelle
- Vous maintenir dans votre emploi,
- Changer de poste au sein de votre entreprise ou rechercher un emploi
- Obtenir une reconnaissance personnelle...

Si vous pouvez justifier d'une expérience d'au moins un an

- En rapport direct avec le contenu d'une certification, vos activités peuvent avoir été exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel

Vous pouvez obtenir une certification en validant vos acquis et vos compétences qui sont reconnues au même titre que le suivi d'un parcours de formation.

Période 2017 à 2020 : 90% des candidats accompagnés satisfaits

22 passages en jury	Diplôme délivrés	Validation partielle	Aucune validation
	73%	14%	13%

Taux d'abandon : 8%

VIII) L'Installation des futurs agriculteurs

Des partenariats sont renforcés avec la Direction Départementale des Territoires (DDT19) et les organisations professionnelles agricoles (Chambre d'Agriculture de la Corrèze, MSA du Limousin, DDCSPP19, GDS19, JA19, SAFER du Limousin) afin d'**accompagner l'installation des futurs agriculteurs** dans le cadre de leur Projet Professionnel Personnalisé.

3 conventions avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze :

- ✓ 6 conseillers compétences du CFPPA participent aux **entretiens PPP (Parcours Professionnel Personnalisé)** avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze
- ✓ Une formatrice anime **le stage 21 heures à l'installation** et suit les stages pratiques.
- ✓ Accompagnement des **stages de parrainage**

IX) Un partenariat étroit avec les collectivités locales

Le CFPPA entretient un partenariat étroit avec les Communes locales dans le domaine des aménagements paysagers (murets, espaces verts, fontaines, arboretum...).

Des chantiers écoles sont conventionnés avec les collectivités et mis en œuvre chaque année. Ces espaces publics sont utilisés comme support aux formations proposées pour :

- les salariés des CAT de la Corrèze (ESAT)
- les salariés agricoles (OPCALIA - FAFSEA)
- les salariés des collectivités territoriales (CNFPT)
- les agriculteurs (VIVEA).